

**Bureau du 5 juillet 2004**

**Décision n° B-2004-2394**

commune (s) : Montanay

objet : **Place de l'ancienne mairie - Acquisition foncière et réalisation de travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La commune de Montanay a réhabilité, en décembre 2000, le bâtiment de l'ancienne mairie pour créer six logements sociaux. La municipalité a souhaité aménager les abords de cette opération, en continuité avec les aménagements réalisés sur la place de la Poype.

La Communauté urbaine, au travers de sa politique de revitalisation des centres, a appuyé cette démarche. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

Par sa décision en date du 13 octobre 2003, le Bureau a approuvé le projet d'aménagement et le lancement des études de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 15 000 €.

L'objet du présent rapport est de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme pour financer les acquisitions foncières et la réalisation des travaux.

#### *Le réaménagement de la place de l'ancienne mairie*

Les objectifs du projet sont :

- renforcer la centralité du cœur de bourg,
- améliorer la perception de cette place depuis la rue Centrale,
- mettre en valeur cet espace public, dans un traitement homogène avec celui de la place de la Poype,
- structurer les liaisons piétonnières des usagers de la place (résidents de l'immeuble et habitants),
- développer une offre de stationnement adaptée.

Le programme de travaux :

L'aménagement est conçu de façon à offrir un espace public simple et lisible, en matériaux stabilisés, structuré par des allées en dalles et en béton sablé. Les plantations des arbres d'alignement et d'un sujet unique, à grand développement, au centre de la place, permettront de créer une ambiance paysagère, adaptée à celle du village.

Un parc de stationnement public, à l'est de la place, permettra d'offrir cinq places.

### *Le coût estimatif de l'opération*

L'acquisition foncière :

La place de l'ancienne Mairie appartient à la commune de Montanay. La parcelle de terrain sera cédée à la Communauté urbaine, dans sa quasi totalité (environ 860 mètres carrés), à titre gracieux. Seuls les frais d'actes notariés sont à la charge de la Communauté urbaine ; ceux-ci sont estimés à 1 000 €.

Les travaux :

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 170 000 €, à la charge de la Communauté urbaine.

### *Le calendrier prévisionnel de l'opération*

L'acquisition de l'assiette de la parcelle communale est en cours de finalisation.

Les travaux seront programmés sur les années 2004 et 2005.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme du 14 juin 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision en date du 13 octobre 2003 ;

## **DECIDE**

**1° - Approuve** le programme de travaux d'aménagement de la place de l'ancienne mairie à Montanay, pour un coût total prévisionnel d'opération de 186 000 € y compris études et frais d'acquisition foncière.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée le 13 octobre 2003 pour l'opération n° 842 à hauteur de 15 000 € est complétée pour un montant de 171 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 151 000 € en 2004,
- 20 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,